

Index des Journaux. 1831.

BILLS envoyés par l'Assemblée.

- Lu une seconde fois, 175. La Chambre en Comité. Rapport sans amendement, 197. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 199. Sanction Royale, 227.
- “ Acte pour amender et continuer pour un tems limité, “ un certain Acte passé dans la neuvième année du “ Règne de feu Sa Majesté, intitulé, “ Acte qui fait “ des réglemens ultérieurs pour les personnes qui “ tiennent des Maisons d'Entretien public et qui dé- “ taillent des Liqueurs fortes, et pour d'autres objets.” Lu une première fois, 172. Lu une seconde fois, 175. Référé à un Comité Spécial, *Ibid.* Rapport sans amendement, 207. Le Bill lu une troisième fois. Passé, 212. Avis en est donné à l'Assemblée, 213. Sanction Royale, 226.
- “ An Acte pour affecter certaines sommes d'Argent y “ mentionnées, à l'effet de défrayer certaines dépenses “ du Gouvernement Civil pour l'année mil huit cent- “ trente.” Lu une première fois, 181. Lu une secon- de fois, 188. La Chambre en Comité. Rapport sans amendement, 205. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 212. Sanction Royale, 229.
- “ Acte pour affecter une somme d'argent pour réparer “ le Château Saint Louis à Québec, et la Maison du “ Gouvernement à Montréal.” Lu une première fois, 181. Lu une seconde fois, 188. La Chambre en Comité. Rapport sans amendement, 205. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 212. Sanction Royale, 228.
- “ Acte pour incorporer certaines personnes y mention- “ nées, sous le nom de la Banque de la Cité de Mont- “ réal.” Lu une première fois, 184. Lu une seconde fois, et référé à un Comité Spécial, 189. Il n'a pas fait de Rapport.
- “ Acte pour continuer pour un tems limité, les Actes “ qui règlent les salaires et émolumens des Officiers “ employés à la perception du Revenu aux différens “ Ports Intérieurs de cette Province, et pour d'autres “ objets.” Lu une première fois, 184. Lu une se- conde fois, 188. La Chambre en Comité. Rapport sans amendement, 205. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 212. Sanction Royale, 227.
- “ Acte pour pourvoir à défrayer les dépenses Civiles du “ Gouvernement Provincial pour l'année courante.” Lu une première fois, 191. Une seconde fois, 196. La Chambre en Comité. Rapport sans amendement, 201. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée. Un Protêt avec des raisons est filé par l'Honorable Mr. *Richardson*, 208, 209. Plusieurs Résolutions ont alors été passées par la Chambre relativement au dit Bill, 209. Contre lesquelles l'Honorable Mr. *Viger* a filé un Protêt avec des raisons, 210. Vote d'une Adresse à Son Excellence avec une copie des dites Résolutions, et suppliant Son Excellence de vouloir bien prendre toutes mesures nécessaires pour empêcher tout Officier du Gouvernement de contrevenir en aucune manière au sens et à l'esprit des dites Résolutions, 210. Réponse de Son Excellence, 219. Sanction Royale, 229.
- “ Acte pour affecter une somme d'argent pour le paye- “ ment de certains Officiers de Milice, et dépenses

BILLS envoyés par l'Assemblée.

- “ contingentes de Milice pour l'année mil huit cent-tren- “ et-un.” Lu une première fois, 191. Lu une se- conde fois, 196. La Chambre en Comité. Rapport sans amendement, 201. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 211. Sanction Royale, 229.
- “ Acte pour affecter certaines sommes d'Argent y men- “ tionnées à l'amélioration des Communications In- “ térieures de cette Province.” Lu une première fois, 191. Lu une seconde fois, 197. La Chambre en Comité. Rapport sans amendement, 202. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assem- blée, 211. Sanction Royale, 229.
- “ Acte pour subvenir à la subsistance de la Veuve de “ feu *Frédéric Rolette*.” Lu une première fois, 191. Lu une seconde fois, 197. La Chambre en Comité. Rapport sans amendement, 202. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 211. Sanction Royale, 228.
- “ Acte pour pourvoir à la ré-impression de certaines “ parties des Statuts Provinciaux maintenant en force “ de Loi.” Lu une première fois, 191. Lu une se- conde fois, 197. La Chambre en Comité. Rapport de quelques progrès. Le Bill référé à un Comité Spé- cial, 202. Rapport recommandant de ne pas procé- der sur le Bill, 217. Il est adopté, 218.
- “ Acte pour autoriser la dépense de certaines sommes d'argent y mentionnées à l'effet de creuser la petite Rivière Saint Pierre à Montréal, et pour faire un Bassin près du Canal de Lachine.” Lu une première fois, 198. Lu une seconde fois, 200. La Chambre en Comité. Rapport sans amendement, 213. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'As- semblée, 217. Sanction Royale, 226.
- “ Acte pour abroger en partie un Acte passé dans la “ neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, “ chapitre quarante-deuxième, intitulé, “ Acte relatif “ aux Pêches dans le Comté de Gaspé.” Lu une pre- mière fois, 198. Lu une seconde fois, 200. La Cham- bre en Comité. Rapport sans amendement, 213. Lu une troisième fois. Passé, 217. Avis en est donné à l'Assemblée, 216. Sanction Royale, 227.
- “ Acte pour rappeler les Actes qui pourvoient à la déci- “ sion sommaire de Petites Causes dans les Campagnes, “ et pour établir d'autres provisions pour la décision “ des mêmes causes.” Lu une première fois, 198. Lu une seconde fois, 200.

BONNE Correspondance entre les deux Chambres—Message de l'Assemblée pour communiquer leur Résolution sur la nomination d'un Comité pour l'entretenir, 30. Cette Chambre répondra par un Message. La Résolution de l'Assemblée ayant été prise en considération, un Comité de bonne intelligence est nommé par le Conseil et avis en est donné à l'Assemblée, 31.

BUREAU d'Enregistrement—Un Bill en amendement de celui passé l'année dernière pour certains Townships est sanctionné, 226. *Vide, Bills.*

CANADA—Bas.

—Les Comptes de son Revenu et de sa dépense sont mis devant la Chambre, 54. Avec une estimation des dé-